

**Mairie
de
Villegly**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 16 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

VOIRIE

Sous-domaine :

Programme 2022

OBJET :

**Réalisation d'un
emprunt de
120 000 €
pour financer les
travaux de voirie
effectués par le SIC
de la Redorte**

N° 33/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Seize Mai à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - AZEMA COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT - MARCAILLOU – SALANDINI.

Absents excusés : Mmes BROUSSE Véronique – BELUCHE Emilie – LEVEJAC Joëlle - Mr FOURES Christophe.

Mme MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat de Cylindrage de la Redorte, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ». Ce programme concerne l'année 2022.

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de réaliser un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux. L'emprunt serait d'un montant de 120 000 €. Le remboursement peut se faire par fiscalisation (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt) ou par budgétisation (paiement de l'annuité par la Commune au SIC chaque année).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **DEMANDE** au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de réaliser un emprunt de 120 000 € afin de financer les travaux du programme 2022, sur une durée de 15 ans.

- **DECIDE** que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation.

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

011-211104260-20220516-20220516DEL33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022